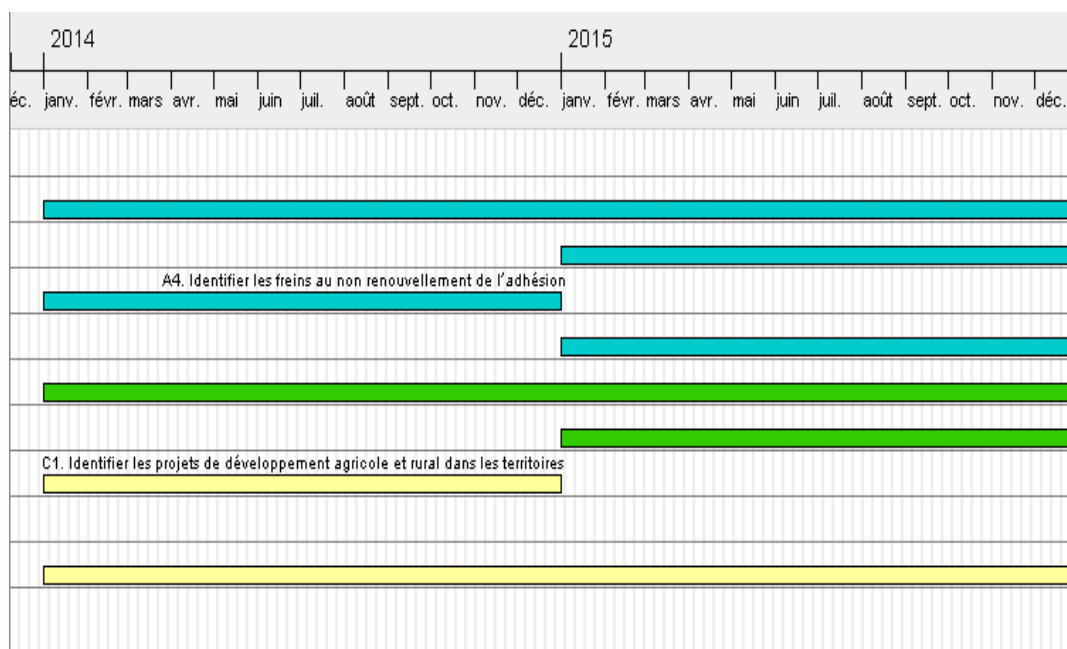


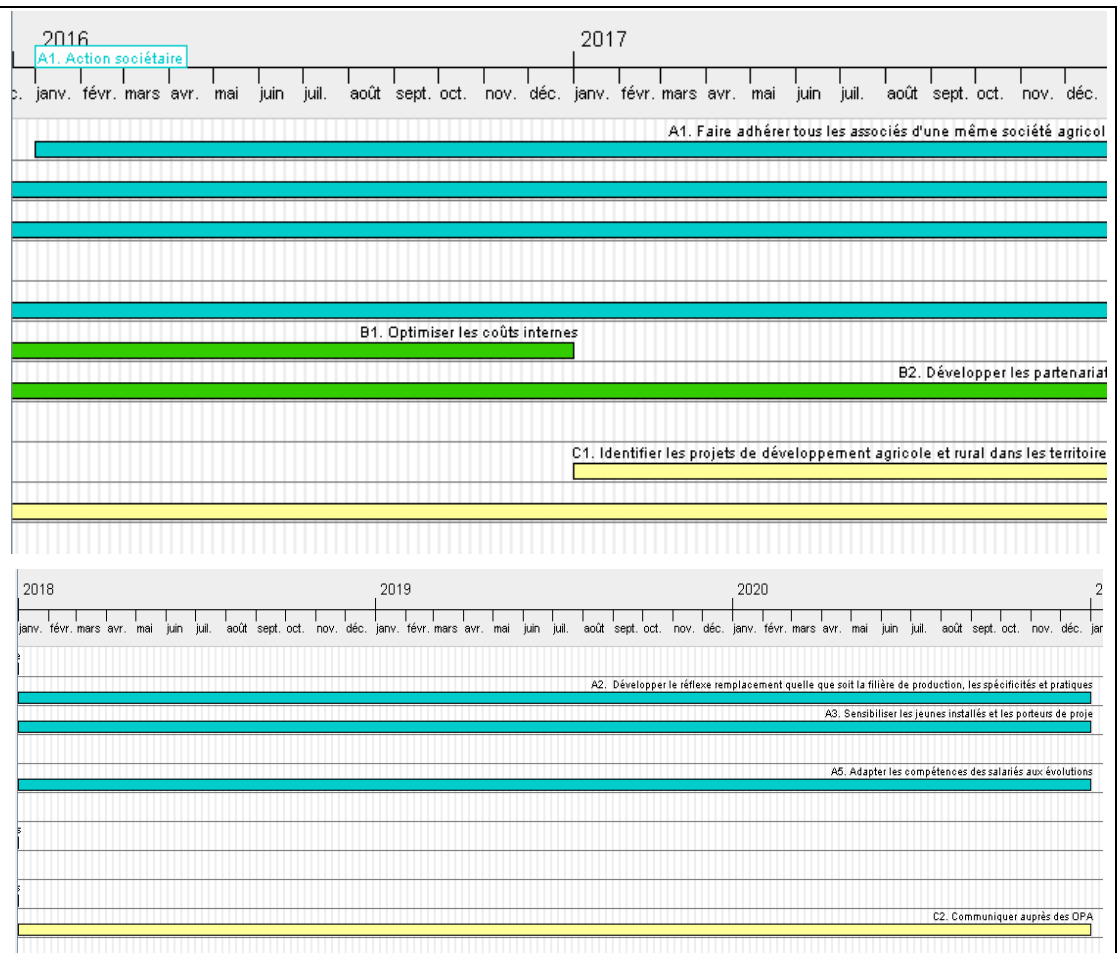
Action N°8	Accompagner l'appui au remplacement en agriculture
Chef de projet	Anne PEGAZ, animatrice Service de Remplacement Rhône-Alpes (ci-dessous dénommé SRRA) sr-rhone-alpes@agrapole.fr , 04 72 76 13 27.
Contributions aux actions de référence	Promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production : 100 %.
Contribution aux priorités thématiques	<u>Thématique prioritaire</u> : Renouvellement des générations et des formes d'exercice de l'activité agricole : 100 %. <u>(Priorité thématique</u> : Accompagner l'appui au remplacement en agriculture : 100 %.)

Contexte	<p>La réflexion, la mise en œuvre et la réussite des actions élémentaires du PRDAR de Rhône-Alpes, financé par le Cas-DAR, reposent sur l'implication effective des exploitant(e)s agricoles. La conception et l'appropriation de concepts, de références, de méthodes, ainsi que le changement de pratiques en lien avec l'innovation agro-écologique supposent pour leur réussite que les exploitant(e)s agricoles en soient pleinement acteurs. A cette fin, les exploitant(e)s doivent pouvoir se libérer des contraintes et contraintes liées à leur temps de travail sur leur exploitation. Cela implique en conséquence qu'ils puissent accéder à une offre de remplacement qualitative.</p> <p>Concernant, le PRDAR, le programme conduit par la Chambre Régionale d'Agriculture a pour objet la réalisation des actions élémentaires suivantes (numérotation en cours, intitulés pouvant encore évoluer) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Performance et innovations agronomiques et environnementales (agro-écologique) dans les territoires et les filières ; - Développement des circuits alimentaires territorialisés et de proximité, le tourisme et service ; - Construction et développement d'un Observatoire Régional de l'agriculture : mobilisation de références technico économiques innovantes et création d'un Observatoire Economique Régional ; - AGRI R-I-D (Recherche-Innovation-Développement) Rhône-Alpes ; - Accompagner le renouvellement des actifs et des entreprises agricoles en Rhône-Alpes ; - Action agriculture biologique (intitulé non défini) ; - Action territoire (intitulé non défini) ; <p>SRRA et l'ensemble des services de remplacement participent à la bonne réalisation de ce programme.</p>
Finalité	<p>Cette action vise une double finalité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer qualitativement l'offre de remplacement proposée aux exploitants agricoles pour leur permettre de s'engager dans les actions de développement agricole et rural de leur territoire. 2. Promouvoir, via le remplacement, l'engagement des exploitants agricoles dans les actions de développement, de formation et leur participation à une instance de pilotage du développement agricole et rural en cohérence avec les autres actions élémentaires du programme.

Objectifs opérationnels	<p>Par déclinaison de la double finalité ci-dessus, l'action vise deux objectifs opérationnels :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer un remplacement de qualité accessible au plus grand nombre, prenant en compte l'évolution et la diversité des systèmes agricoles, en lien avec les orientations régionales. 2. Remplacer les exploitant(e)s agricoles sur leur exploitation pour leur permettre de s'engager dans les actions de développement agricole et rural (actions d'information, de démonstration, d'expérimentation, de formation, de conseil, d'animation de projets, de conduite d'études) sur notamment les quatre thématiques prioritaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement ; - Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique ; - Qualité et valorisation des produits ; - Renouvellement des générations et renouvellement des formes d'exercices de l'activité agricole.
Indicateurs de résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateur(s) de résultat pour l'objectif opérationnel 1 : de part la nature des actions prévues dans cet objectif, il est difficile de définir des indicateurs quantitatifs. Un indicateur peut être précisé à ce jour : évolution du nombre d'adhérents. <ul style="list-style-type: none"> - Valeur début de programme : 5850 ; - Valeur visée à mi-parcours du programme : 6000 ; - Valeur visée à la fin du programme : 6140. 2. Indicateur de résultat pour l'objectif opérationnel 2 : évolution du nombre d'exploitant(e)s faisant appel au remplacement pour participer à une action de développement agricole et rural : <ul style="list-style-type: none"> - Valeur début de programme : 700 ; - Valeur visée à mi-parcours du programme : 800 ; - Valeur visée à la fin du programme : 900.
Cibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cibles visées par l'objectif opérationnel 1 : exploitant(e)s agricoles dont jeunes installés et anciens adhérents SR, organisations professionnelles agricoles, jeunes en formation agricole, partenaires institutionnels sur la région Rhône-Alpes, organisations de l'aval des filières. 2. Cibles visées par l'objectif opérationnel 2 : tous les agriculteurs et agricultrices, avec une priorité pour les jeunes exploitants et exploitantes de moins de 40 ans afin d'inciter ceux-ci à s'investir dès leur installation dans le développement agricole et rural sur la région Rhône-Alpes.
Contenu du projet	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'objectif opérationnel 1 se décline en 3 axes, qui eux-mêmes donnent lieu à une ou plusieurs actions. Ces axes sont : <ul style="list-style-type: none"> - A. Renouveler les générations d'adhérents, avec les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o A1. Faire adhérer tous les associés d'une même société agricole, ce qui contribuera à l'autonomie de ces exploitations. o A2. Développer le réflexe remplacement quelle que soit la filière de production, les spécificités et pratiques, dont celles en lien avec l'agro-écologie et la valorisation des produits, de l'exploitant(e) agricole.

- A3. Sensibiliser les jeunes installés, les porteurs de projet et les apprenants à l'intérêt du remplacement pour la vivabilité du métier, en prévoyance des risques et pour faciliter leur engagement futur dans le développement agricole rhônalpin.
- A4. Identifier les freins au non renouvellement de l'adhésion, notamment auprès des exploitant(e)s agricoles n'ayant pas reconduit leur adhésion suite à un remplacement pour congés maternité ou paternité.
- A5. Adapter les compétences des salariés aux évolutions du métier et à la diversité des systèmes (agro-écologie, transformation à la ferme, etc.)
- B. Maîtriser les coûts de remplacement afin de préserver un accès au remplacement (tous motifs) à tous les exploitant(e)s agricoles avec :
 - B1. Optimiser les coûts internes, sur la base d'une méthode d'audit partagée par les 8 fédérations départementales de remplacement.
 - B2. Développer les partenariats, tant institutionnels qu'avec les organisations de l'aval des filières agricoles.
- C. Renforcer les liens entre les services de remplacement et les organisations de développement agricole, avec :
 - C1. Identifier les projets de développement agricole et rural dans les territoires, travail de proximité avec les chargés des autres AE du PRDAR de Rhône-Alpes, reconduit en 2017 pour tenir compte des évolutions du programme régional.
 - C2. Communiquer auprès des OPA et des institutionnels pour un partage des projets et des problématiques et diffuser les résultats des actions menées dans le cadre du PRDAR (A1 à C1).





2. Pour l'objectif opérationnel 2, les travaux prévus sont :

- Réception et analyse qualitative des demandes de remplacement ;
- Recherche, recrutement et mise à disposition des agents de remplacement ;
- Suivi qualitatif des remplacements.

Ces tâches correspondent au processus à mettre en œuvre pour apporter une réponse qualitative aux demandes de remplacement formulées par les exploitants agricoles.

Calendrier prévisionnel : ces tâches sont récurrentes et seront réalisées sur l'ensemble de la programmation 2014-2020.

Les critères d'éligibilité des demandes de remplacement et les modalités de réponse sont les suivants :

- Types d'absences éligibles : Toute action en lien avec le développement agricole et rural et notamment celles liées à la mise en œuvre du PRDAR de Rhône-Alpes.
- Echelons géographiques éligibles : tout échelon, que l'absence résulte d'une action mise en place au niveau local, départemental, régional, national.
- Aide(s) Cas-DAR à la journée : 70€/jour, pour le motif formation et pour le motif développement agricole ;
- Durée(s) maximale(s) d'intervention aidée(s) par le Cas-DAR :
 - o Motif formation :
 - formation courte (≤ 3 j) : 10 j / an
 - formation longue (> 3 j) : 20 j/an

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plafond de 20 j / an / demandeur tous types de formations confondus (longues + courtes) ○ Motif développement agricole : 30 jours.
Indicateurs de réalisation	<p>1. Indicateur de réalisation pour l'objectif opérationnel 1 : nombre d'actions mises en place conformément au calendrier prévisionnel.</p> <p>2. Indicateur de réalisation pour l'objectif opérationnel 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs remplacés : 800 ; - Nombre de jours de remplacement : 4200, <p>l'atteinte ou non de ces valeurs étant dépendante des financements alloués (aide forfaitaire de 70€/jour, enveloppe interventions divisée par 70 € = nombre de jours) .</p>
Productions prévues	<p>1. Pour l'objectif opérationnel 1 : rapport d'activité de la fédération régionale (dès 2014), outils de communication (A1, A2, A3, C2 dès 2014), rapports d'études (A1, A4 en 2014), outil de méthodologie (B1).</p> <p>2. Pour l'objectif opérationnel 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord de l'activité de remplacement en lien direct avec le développement agricole et rural (nombre d'agriculteurs, profil, durée moyenne de remplacement, ...) ; - Recueil d'exemples de projets de développement agricole et rural menés par des agriculteurs remplacés.
Communication et diffusion des résultats	<p>1. Pour l'objectif opérationnel 1 : presse agricole, site internet des Chambres d'Agriculture de Rhône-Alpes, communication dédiée auprès des partenaires techniques et/ou financiers.</p> <p>2. Pour l'objectif opérationnel 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cibles : exploitant(e)s agricoles, organisations professionnelles agricoles, organismes de développement, organismes partenaires. - Médias utilisés : presse agricole, site internet des Chambres d'Agriculture de Rhône-Alpes.
Réalisateurs	<p>1. Pour l'objectif opérationnel 1 : SRRA.</p> <p>2. Pour l'objectif opérationnel 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fédération Départementale des Services de Remplacement Ain, - Fédération Départementale des Services de Remplacement Ardèche, - Fédération Départementale des Services de Remplacement Drôme, - Fédération Départementale des Services de Remplacement Isère, - Service de Remplacement Loire, - Service de Remplacement Rhône, - Fédération Départementale des Services de Remplacement Savoie, - Fédération Départementale des Services de Remplacement Haute Savoie.
Partenaires	<p>1. Pour l'objectif opérationnel 1 : FDSR, Chambres régionale et départementales d'agriculture, organisations professionnelles agricoles, fonds de formations, presse agricole, DRAAF-SRFD.</p> <p>2. Pour l'objectif opérationnel 2 : Chambres régionale et départementales d'agriculture, Conseils Généraux.</p>
Modalités de pilotage	<p><u>Instances de suivi :</u></p> <p>La politique régionale de remplacement est menée par SRRA ; le suivi est assuré par son Conseil d'administration (2 par an).</p> <p>La préparation et la réalisation des actions font l'objet de groupes de travail ad'hoc composés de responsables professionnels et d'agents de développement des</p>

	<p>différentes fédérations départementales et pilotés par le Président de la fédération régionale.</p> <p>L'animatrice régionale participe au groupe des chargés d'AE du PRDAR Rhône-Alpes et des points réguliers sont faits tout au long de l'année entre elle et le chargé du PRDAR à la Chambre Régionale d'Agriculture.</p> <p><u>Instances de concertation et/ou d'orientation : comité de pilotage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Composition : Elus SRRA, Présidents des Fédérations Départementales de Service de Remplacement (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Haute Savoie) ou Services de Remplacement départementaux (Loire, Rhône) selon les départements, Président du COREDEF, représentants du collège « membres institutionnels » de SRRA. - Mission : proposer au COREDEF la politique régionale de remplacement en lien direct avec le développement agricole et rural rhônalpin. - Fonctionnement : Le comité de pilotage est réuni au minimum une fois par an.
--	--

Contribution à l'innovation	<p>Cette action va contribuer à l'innovation en facilitant l'accompagnement par la formation des exploitant(e)s agricoles aux évolutions agricoles notamment celles liées au développement de l'agro-écologie et en leur permettant de se libérer de leur exploitation pour participer à des projets, des études, des expérimentations, des actions de recherche finalisée et appliquée liés à l'agro-écologie, notamment dans le cadre des autres actions de ce programme régional.</p> <p>Cette action est également source d'innovation dans l'accompagnement des adhérents au remplacement, par une meilleure connaissance de leurs besoins et attentes et en améliorant la qualité du service.</p>
-----------------------------	---

Moyens consacrés à l'action en 2014

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - 0.3 ETP mobilisés par convention de mise à disposition et prestation de services
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Coût total de l'action : 639.09 K € - Crédit Cas-DAR : 181.20 K € <ul style="list-style-type: none"> o Crédits Cas-DAR pour l'objectif opérationnel 1 : 16 000,00 €. o Crédits Cas-DAR pour l'objectif opérationnel 2 : 165 202,00 € - Taux CasDar : 28 % du coût total - Autres financeurs : Chambre d'Agriculture (TAFNB), Conseils généraux, Produits propres (prestations de services, ventes...), Autres. * - Critères objectifs de répartition proposés au COREDEF pour la répartition des crédits Cas-DAR (objectif n°2) entre les réalisateurs : <ul style="list-style-type: none"> o Critère « Motif » : 50 % ; o Critère « Nb chefs d'exploitations » : 25% o Critère « Nb chefs d'exploitations de moins de 40 ans » : 25% o Définition d'un taux maximal de diminution entre la dotation historique et la nouvelle dotation (plancher) : -10% o Mise en place d'un taux d'augmentation maximal (plafond). La valeur de ce plafond est ajustée pour parvenir à l'équilibre de l'enveloppe. o La révision de la clé de répartition se fera, si besoin est, sur demande du Comité de Pilotage.